

RÈGLEMENT DU CONCOURS EUROPE DIRECT Hainaut

"Semaine européenne de réduction des déchets"

Ces règles s'appliquent au concours " Semaine européenne de réduction des déchets "
ci-après dénommé le "Concours EUROPE DIRECT".

Le concours est organisé par le centre EUROPE DIRECT Hainaut - Province de Hainaut –
Hainaut Développement, dont le siège est établi à 7000 Mons, Boulevard Initialis 22,
représentée par Stéphanie DURY, Inspectrice générale f.f.,
ci-après dénommé l' "Organisateur"

Ce règlement concerne notamment les conditions de participation et le déroulement du
Concours. Le simple fait de participer au Concours implique la pleine acceptation par le
participant de tous les termes et conditions du présent règlement du Concours.

1. Durée du Concours

Le Concours commence le 26/11/2023 à 9h30 et se termine le 26/11/2023 à 16h00.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger le Concours.

2. Modalités de participation

Le Concours est un jeu sans obligation d'achat. Il est entièrement gratuit.

Toutes les personnes physiques majeures (c'est-à-dire âgées de 18 ans et plus) sont
autorisées à participer au concours, à l'exception du personnel de Hainaut Développement,
ainsi que les personnes résidant à la même adresse que ces personnes.

Le participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours. Une participation supérieure
à celle autorisée entraîne l'exclusion totale du participant.

3. Données personnelles

Les données personnelles suivantes sont demandées à chaque participant afin de pouvoir
participer valablement au Concours :

son nom complet (prénom(s) et nom de famille)

son adresse e-mail

son numéro de téléphone

son adresse postale

Les données personnelles fournies ne seront utilisées qu'aux fins de l'organisation du Concours et seront traitées conformément à la législation en matière de confidentialité (y compris le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (GDPR)).

Ce n'est que si le participant donne son consentement exprès au traitement de ses données personnelles à d'autres fins que l'Organisateur sera autorisé à le contacter dans le cadre de promotions, offres, informations, concours, etc. Le participant peut à tout moment accéder à ses données personnelles ou demander qu'elles soient corrigées ou supprimées en prenant contact avec info@hainaut-developpement.be.

La fourniture d'informations fausses, incomplètes ou incorrectes peut entraîner l'exclusion de la personne concernée de la participation.

4. Déroulement du Concours

- Le fonctionnement du Concours est le suivant :
 1. Lire les instructions sur le panneau de présentation installé visiblement sur le stand du Centre EUROPE DIRECT Hainaut, en salle R1
 2. Choix du mode de participation :
 - a. Scanner le QR Code au moyen d'un téléphone portable et encoder ses coordonnées sur le formulaire
 - b. Utiliser la borne interactive pour encoder ses coordonnées sur le formulaire
 3. répondre aux 4 questions en ligne
 4. Effectuer la préférence pour un des quatre modèles de composteurs proposés
 5. Obtenir un "numéro de participant" après validation du questionnaire.

- Le gagnant est ensuite désigné selon les modalités suivantes :

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi la liste des "numéros de participants" liés aux formulaires ayant été correctement complétés et validés en ligne sur le site de www.europedirecthainaut.be

- Les prix à gagner sont les suivants:

Suivant le choix effectué avant validation, 10 gagnants pourront remporter soit:

- ❖ composteur Milko extérieur noir de +/- 290l (80-90 cm) + tige mélangeuse
- ❖ Echo lombricomposteur 3 tamis de couleur, pour intérieur ou balcon de 50l avec accessoires
- ❖ Bokashi Compost : Set de 2 seaux de cuisine gris de 15.3l

- ❖ Seau Composteur caddy vert de 9l

Pour participer valablement et avoir ainsi une chance de gagner le prix offert, le participant doit suivre correctement le déroulement du Concours.

Les gagnants seront personnellement informés après la clôture du Concours – au cours de la semaine du 27 novembre par l’envoi d’un e-mail et d'un appel téléphonique.

Les prix seront à emporter par les gagnants, munis de leur carte d'identité, à partir du 1^e et entre 9h00 à 12h00 et entre 13h30 à 16h00 chez EUROPE DIRECT Hainaut - Province de Hainaut – Hainaut Développement, à 7000 Mons, Boulevard Initialis 22

Tous les prix sont personnels et ne sont donc pas transférables à des tiers. Le gagnant ne peut pas échanger ou troquer le prix (par exemple contre de l'argent ou un autre prix).

5. Fraude et abus

Tout participant qui manipule ou augmente frauduleusement ses chances de gagner par quelque moyen que ce soit, ensemble ou séparément, peut être exclu de la participation.

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant s'il enfreint l'une des conditions du présent règlement du Concours ou toute loi applicable.

6. Communication

Le gagnant d'un prix accorde à l'Organisateur la permission d'utiliser son nom et/ou son image (par photographie ou vidéo) dans le cadre de toute communication ou promotion par l'Organisateur concernant le Concours (y compris via les canaux de médias sociaux).

Un participant peut contacter l'Organisateur pour poser des questions sur le Concours via l’adresse mail europa.direct@hainaut.be .

Toutefois, l'Organisateur n'acceptera aucune contestation relative à la formulation ou à l'interprétation des instructions et/ou des questions dans le cadre du Concours.

7. Litiges

L'Organisateur et le participant s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige relatif au Concours ou à l'interprétation du présent règlement. Si aucune solution ne peut être trouvée, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Le 26 novembre 2023